COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 4 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE. Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

-							
Ρ	O	ш	v	റ	ır	S	
•	-	\sim	•	-	••	_	

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Jean GASTOU	à	Henri BELLEGARDE
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL PIANTA
David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
Christophe GUERY	à	Dominique FOIX

Suppléants : Frédéric CACHELOU

suppléant de Paule BERGES Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents:

Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 170330-03-ADM-

INSERTION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS CONVENTION AVEC LE P.L.I.E.

M. SOUMET rappelle que conformément à l'article 38 de l'ordonnance des Marchés Publics du 23 Juillet 2015, la Communauté de Communes peut fixer dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant, ou de leur localisation, des conditions d'exécution visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Le P.L.I.E. (Plan Local Insertion Emploi) du Bassin de Lacq a repris sur notre territoire les compétences précédemment dévolues au GARIE (Groupement Aquitaine des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique) et à la Maison de l'Emploi en matière d'assistance aux collectivités et de mise en oeuvre des clauses sociales dans l'exécution des marchés publics.

Aussi, il convient aujourd'hui d'établir une convention de partenariat avec le P.L.I.E. du Bassin de Lacq pour la mise en œuvre de ce dispositif.

La participation de la CCPOVHB s'élèvera, pour 2017 à 4 500 € et sera valorisée au titre du Fonds Social Européen à hauteur de 50%.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Pyrénées H

- APPROUVE la mise en place de clauses sociales dans l'exécution des marchés publics
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le P.L.I.E. de Lacq.

Affiché le 13/04/1

400 Pyrénées Atla

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Le Président

Daniel LACRAMPE